



# BUREAU DE LA RETRAITE

de l'Université Laval



## LES OPTIONS DE PLACEMENT

### Table des matières

|   |   |
|---|---|
| Introduction  | 2 |
| Les fonds de placement disponibles  | 2 |
| Options de placement disponibles  | 6 |
| Option personnalisée  | 6 |
| Option Cycle de vie   | 6 |
| Option mixte  | 7 |
| Option par défaut   | 7 |
| Relation entre le rendement et le risque  | 7 |
| Illustration de la composition des placements selon l'option Cycle de vie         | 8 |
| Éléments à prendre en considération lors du choix de votre directive de placement | 8 |
| Votre choix d'option  | 9 |

## INTRODUCTION

Une directive de placement est nécessaire afin de procéder à l'investissement des cotisations :

- salariales, patronales et volontaires au RCRUL (régime à cotisations déterminées);
- volontaires et/ou accessoires au RRPePUL;
- volontaires au RRPPUL.

Une seule directive de placement est requise par régime. La directive de placement sera applicable tant au solde de votre compte qu'aux versements futurs de cotisations.

Une directive de placement doit être transmise dès l'adhésion au RCRUL ou dès le premier versement de cotisations accessoires ou volontaires. Vous pouvez par la suite la modifier quand bon vous semble. À défaut de directive à votre dossier, l'option Cycle de vie sera alors utilisée. Avec l'option Cycle de vie, la répartition de votre compte évolue automatiquement en fonction de votre âge.

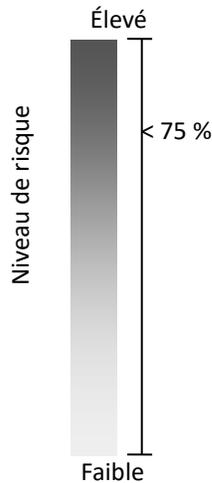
## LES FONDS DE PLACEMENT DISPONIBLES

| Trois fonds   | <i>Répartition entre les fonds</i> |   |
|---|------------------------------------|---|
| Fonds croissance<br>Fonds conservateur<br>Fonds sécuritaire | Dynamique :                        | la répartition des placements entre le Fonds croissance et le Fonds conservateur est ajustée annuellement selon votre âge.  |
|   | Discretionnaire :                  | vous choisissez vous-même le % dédié à chaque fonds. Tant que vous ne modifiez pas la directive, les % demeurent inchangés. |

**Fonds croissance**

*Optimiser le rendement à long terme*

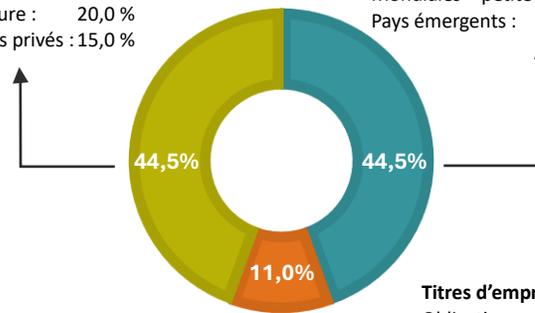
- Hypothèse de rendement annuel brut (avant frais) : 7,3 %
- Volatilité des rendements annuels<sup>1</sup> : 12,1 %
- Frais de gestion annuels : 0,6 %



**Répartition stratégique des placements**

**Placements alternatifs**

- Immobilier : 9,5 %
- Infrastructure : 20,0 %
- Placements privés : 15,0 %



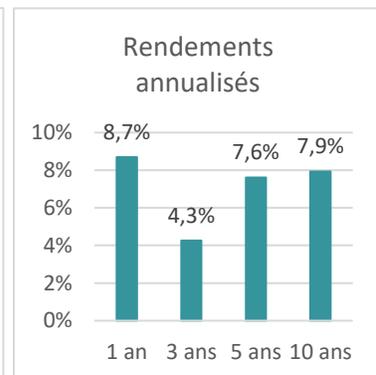
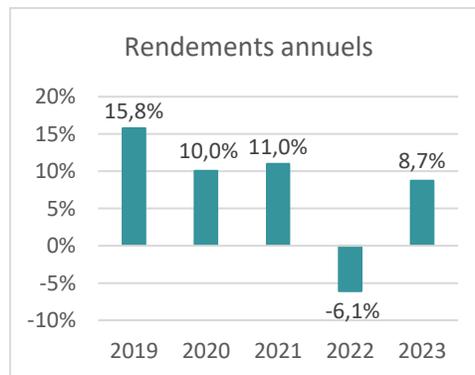
**Actions**

- Canadiennes : 4,5 %
- Mondiales – grande capitalisation : 30,0 %
- Mondiales – petite capitalisation : 4,0 %
- Pays émergents : 6,0 %

**Titres d'emprunt**

- Obligations canadiennes : 3,0 %
- Prêts directs : 5,0 %
- Obligations : 3,0 %

**Rendements annuels**



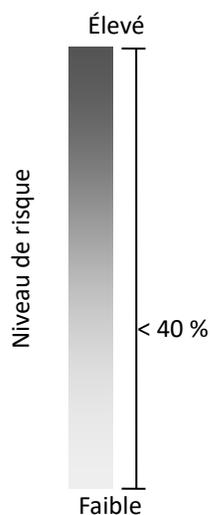
*Le tableau des rendements est mis à jour mensuellement sur le [site Web du Régime](#).*

*Les rendements futurs peuvent être différents de cet historique.*

**Fonds conservateur**

*Minimiser à court et moyen terme le risque de rendement négatif*

- Hypothèse de rendement annuel brut (avant frais) : 5,5 %
- Volatilité des rendements annuels<sup>1</sup> : 5,4 %
- Frais de gestion annuels : 0,5 %



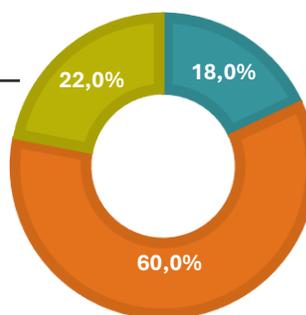
**Répartition stratégique des placements**

**Placements alternatifs**

- Immobilier : 5,0 %
- Infrastructure : 17,0 %

**Actions**

- Canadiennes : 2,5 %
- Mondiales : 15,5 %



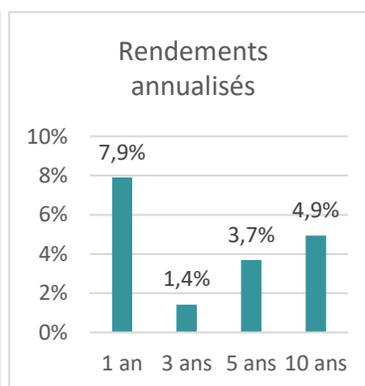
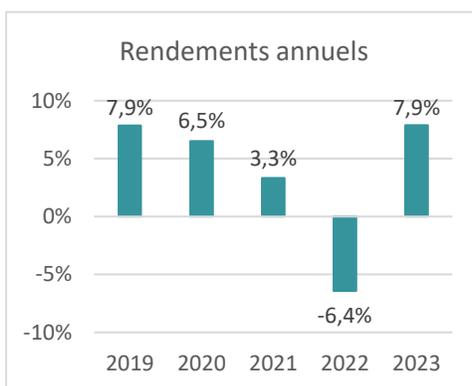
**Titres d'emprunt**

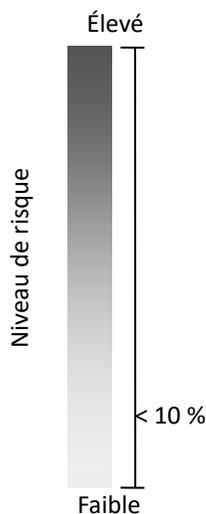
- Obligations CAD Univers : 6,0 %
- Obligations CAD court terme : 30,0 %
- Prêts directs : 5,0 %
- Dettes privées CAD Univers : 9,0 %
- Obligations multistratégie : 10,0 %

**Rendements annuels**

*Le tableau des rendements est mis à jour mensuellement sur le [site Web du Régime](#).*

*Les rendements futurs peuvent être différents de cet historique.*

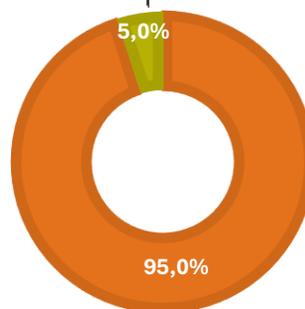


**Fonds sécuritaire***Préserver le capital*

- Hypothèse de rendement annuel brut (avant frais) : 3,6 %
- Volatilité des rendements annuels<sup>1</sup> : 2,6 %
- Frais de gestion annuels : 0,3 %

**Répartition stratégique des placements****Placements alternatifs**

Infrastructure : 5,0 %

**Titres d'emprunt**

Obligations CAD court terme : 25,0 %

Obligations multistratégie : 5,0 %

Marché monétaire : 65,0 %

**Rendements annuels**

Le Fonds sécuritaire a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il n'y a pas d'historique de rendements à présenter.

Le tableau des rendements est mis à jour mensuellement sur le [site Web du Régime](#).

## LES OPTIONS DE PLACEMENT DISPONIBLES

### Option personnalisée

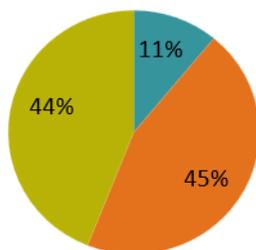
*Répartition discrétionnaire des fonds*

Si vous choisissez vous-même les proportions dédiées aux trois fonds de base, cela implique que vous devrez périodiquement revoir votre choix afin de considérer votre horizon de placement, votre situation financière et votre niveau de tolérance par rapport à une perte de capital.

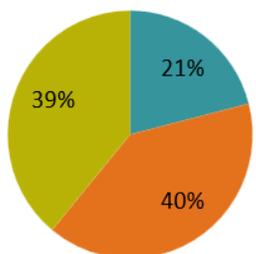
### Option Cycle de vie

*Répartition dynamique des fonds*

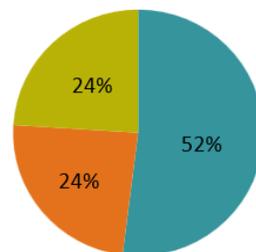
À 35 ans



À 50 ans



À 65 ans

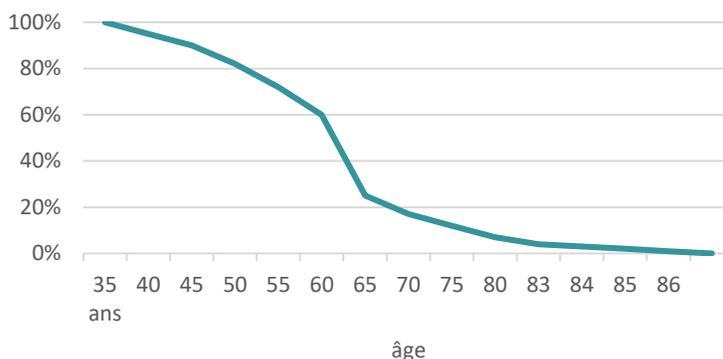


■ Obligations  
■ Actions  
■ Autres placements

L'autre option qui s'offre à vous est l'option Cycle de vie, où la proportion dédiée aux Fonds Conservateur et Croissance évolue automatiquement en fonction de votre âge. Une fois par année, le Bureau de la retraite modifiera votre allocation en fonction de la trajectoire définie par le Comité de retraite.

Le graphique suivant illustre la réduction de la pondération allouée au Fonds croissance en fonction de votre âge alors que les graphiques de gauche montrent la répartition globale de votre compte en fonction de certains âges.

Proportion investie dans le Fonds croissance



Avec cette approche, si vous êtes âgé.e de 34 ans ou moins, votre compte sera investi à 100 % dans le Fonds croissance. Par la suite, la proportion commencera à diminuer pour atteindre 0 % lorsque vous aurez atteint l'âge de 86 ans. Le parcours est basé sur le versement de revenus à la retraite à compter de 65 ans.

## Option mixte

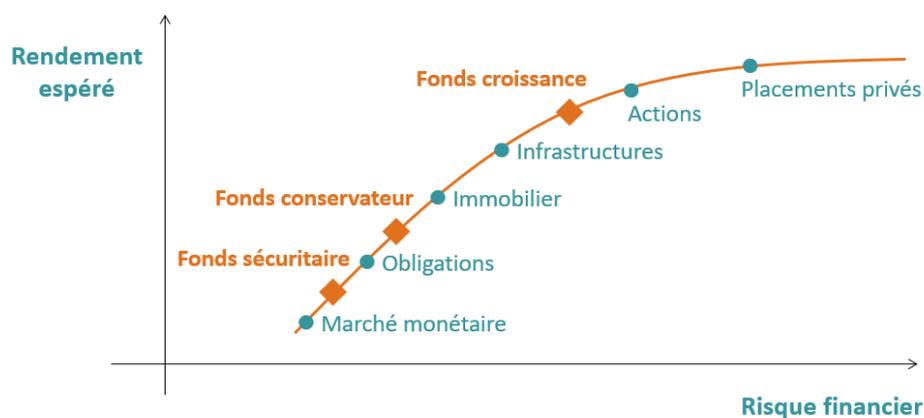
Avec la mise en place du Fonds sécuritaire, il vous est désormais possible d'opter pour une directive de placement en proportion de l'option Cycle de vie et du Fonds sécuritaire. Cette option mixte permet de sécuriser un certain pourcentage de votre compte face au risque en perte de capital tout en bénéficiant de la courbe d'investissement qui évolue selon l'âge du Cycle de vie.

## Option par défaut

Tel que mentionné précédemment, l'option Cycle de vie est la directive de placement qui sera appliquée à défaut d'un choix de votre part. Il est toutefois préférable que vous preniez quelques instants afin d'analyser les options qui s'offrent à vous et que vous choisissiez vous-même la manière dont sera investi votre compte d'épargne retraite.

## RELATION ENTRE LE RENDEMENT ET LE RISQUE

N'oubliez pas qu'un rendement plus élevé implique nécessairement un risque accru. C'est dans cette perspective que le Comité de retraite a établi la Politique de placement du RCRUL et la composition des trois fonds de base et de l'option Cycle de vie. Le graphique suivant illustre cette relation et il permet d'apprécier l'effet de la diversification, car celle-ci permet de réduire le risque.



## ILLUSTRATION DE LA COMPOSITION DES PLACEMENTS SELON L'OPTION CYCLE DE VIE

| âge         | Composition globale du portefeuille de la personne participante |                    |             |         |            |                 |                   |
|-------------|---|--------------------|-------------|---------|------------|-----------------|-------------------|
|             | Fonds croissance  | Fonds conservateur | Obligations | Actions | Immobilier | Infrastructures | Placements privés |
| 34 ans et - | 100 %   | 0 %                | 10 %        | 45 %    | 10 %       | 20 %            | 15 %              |
| 35          | 99 %  | 1 %                | 11 %        | 45 %    | 10 %       | 20 %            | 15 %              |
| <b>40</b>   | <b>94 %</b>   | <b>6 %</b>         | 13 %        | 43 %    | 10 %       | 20 %            | 14 %              |
| 45          | 88 %  | 12 %               | 16 %        | 42 %    | 9 %        | 20 %            | 13 %              |
| 50          | 80 %  | 20 %               | 20 %        | 40 %    | 9 %        | 19 %            | 12 %              |
| 55          | 70 %  | 30 %               | 25 %        | 37 %    | 9 %        | 19 %            | 11 %              |
| 60          | 55 %  | 45 %               | 33 %        | 33 %    | 8 %        | 19 %            | 8 %               |
| 65          | 23 %  | 77 %               | 49 %        | 24 %    | 6 %        | 18 %            | 3 %               |
| 70          | 16 %  | 84 %               | 52 %        | 22 %    | 6 %        | 17 %            | 2 %               |
| 75          | 11 %  | 89 %               | 55 %        | 21 %    | 6 %        | 17 %            | 2 %               |
| 80          | 6 %   | 94 %               | 57 %        | 20 %    | 5 %        | 17 %            | 1 %               |
| 85          | 1 %   | 99 %               | 60 %        | 18 %    | 5 %        | 17 %            | 0 %               |
| 86 ans et + | 0 %   | 100 %              | 60 %        | 18 %    | 5 %        | 17 %            | 0 %               |

## ÉLÉMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION LORS DU CHOIX DE VOTRE DIRECTIVE DE PLACEMENT

- Le Comité de retraite a établi un certain nombre d'options afin de répondre aux différents besoins de la clientèle.
- La trajectoire du Cycle de vie prend en considération que la personne va laisser ses fonds dans le RCRUL à la retraite et va alors faire des décaissements de revenus de retraite.
- L'ajout du Fonds sécuritaire répond à des besoins à plus court terme de protection du capital. Le niveau plus élevé des taux d'intérêt à court terme peut rendre attrayante cette option. À long terme, il est certain que cette option ne peut générer des rendements aussi intéressants que les autres options disponibles.

## VOTRE CHOIX D'OPTION

L'option que vous choisissez doit :

- Être en lien avec votre horizon de placement.
- Tenir compte de votre tolérance globale au risque.
- Tenir compte des autres placements que vous détenez.
- De votre situation maritale et de vos besoins à la retraite.

N'hésitez pas à demander conseil auprès d'un conseiller financier afin de vous faire guider davantage dans l'établissement de votre directive de placement. Le Bureau de la retraite n'offre toutefois pas ce genre de service.

---

<sup>1</sup> **Volatilité des rendements** : le rendement mensuel d'une option de placement varie en fonction de multiples facteurs. La volatilité est une mesure de la dispersion attendue des résultats par rapport à la moyenne. Plus le rendement attendu d'une option de placement est élevé, plus la volatilité des résultats sera élevée, car ce rendement additionnel suppose une prise de risque plus grande.